



ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Grenelle de l'éducation

Académie d'Aix-Marseille

Feuille de route pour les ressources humaines



1

Avant-propos

Le contexte

La gestion des ressources humaines dans la fonction publique connaît depuis ces dernières années de nombreuses mutations.

Depuis 2018, les académies mettent en place la RH de proximité pour un accompagnement personnalisé de tous les agents mobilisable à tout moment de leur parcours professionnel.

L'entrée en vigueur de la loi de Transformation de la Fonction Publique de 2019 a fait évoluer profondément les instances (CAP, CT et CHSCT) et le dialogue social.

Après les réformes pédagogiques conduites durant les trois dernières années, la GRH (Gestion des Ressources Humaines) est devenue une priorité ministérielle pour les deux années à venir.



Pourquoi une feuille de route RH ?

Le cadre national

Un Grenelle de l'Education a été lancé le 22 octobre 2020

<https://www.education.gouv.fr/grenelle-de-l-education-306837>

avec une réflexion autour de 3 axes :

- **Reconnaissance**
- **Coopération**
- **Ouverture**

Le cadre académique

Pour élaborer la feuille de route RH académique, un groupe de travail issu du Comité Technique Académique (CTA) s'est tenu spécifiquement le jeudi 11 février 2021. Elle a été ensuite présentée, pour information, au CTA du 18 février 2021.

Elle a pour objectif de présenter les **actions concrètes** mises en place et à venir **pour les agents dans l'académie**, qui complètent et renforcent **l'accompagnement de leur parcours professionnel**.

Vous trouverez ci-après des actions qui peuvent vous concerner.

2

Des actions qui peuvent vous concerner



RECONNAISSANCE

Mieux communiquer

- ✓ **Rendre lisibles les circulaires** publiées aux bulletins académiques et départementaux
- ✓ **Mettre en place un nouveau site intranet** qui vous permettra d'accéder plus facilement aux ressources aujourd'hui dispersées
- ✓ **Organiser des réunions d'information** sur des thématiques de carrière (mobilité...) à destination des personnels titulaires enseignants et administratifs qui le souhaitent, pour préparer notamment un projet de mobilité

Personnaliser la relation

- ✓ **Renforcer le rôle du gestionnaire RH**, votre interlocuteur privilégié pour le suivi de votre carrière et de votre paie
- ✓ **Mettre à votre disposition un conseiller RH de proximité**, qui réalise un accompagnement personnalisé complémentaire et répond à toute question RH (reconversion, difficultés professionnelles, problématiques sociales ou de santé, enjeux de formation...)



Contact conseiller RH de proximité :

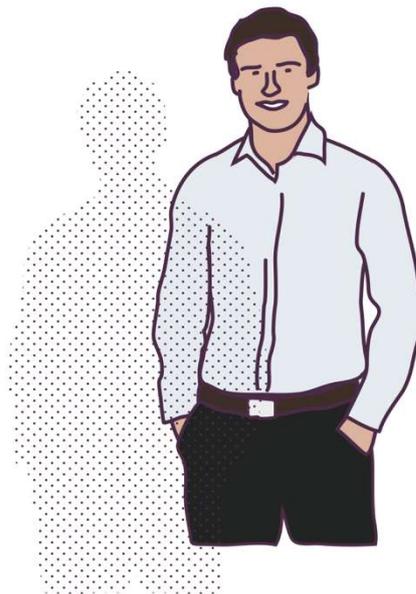
<https://appli.ac-aix-marseille.fr>

→ *Gestion des personnels/ Plate-forme de gestion de rendez-vous RH*

Accompagner les agents dans leur carrière

- ✓ **Accueillir tous les personnels** au moment de la prise de poste :
 - Accueil de tous les personnels administratifs
 - Accueil des AED en préprofessionnalisation (*) au cours d'un webinaire réunissant les deux universités de l'académie et l'INSPE, avec des témoignages d'étudiants et de chefs d'établissement
- ✓ **Proposer un accompagnement par un conseiller mobilité carrière** pour réfléchir à votre projet professionnel
- ✓ **Organiser des rendez-vous** pour détecter des talents, repérer des cadres et les accompagner dans leur projet professionnel
- ✓ **Harmoniser les modalités de gestion des AESH sur l'ensemble du territoire**, leur accompagnement étant une priorité académique au regard de l'évolution de leurs missions
- ✓ **Mieux répondre aux besoins en formation des enseignants :**
 - en valorisant l'expression des besoins par les agents eux-mêmes
 - en systématisant la démarche qualité
 - en intégrant des agents dans les instances de **réseaux** où sont décidés les plans de formation

(*) Dispositif ouvert aux étudiants souhaitant devenir professeur ou ayant la volonté de travailler dans le monde de l'éducation. Il leur permet de travailler au contact des élèves, avec les équipes pédagogiques, au sein des établissements scolaires, dès la deuxième année de licence. Les étudiants en préprofessionnalisation entrent progressivement dans le métier d'enseignant.





COOPERATION

Promouvoir l'égalité femme homme

- ✓ **Conduire une réflexion** pour vous proposer un module de sensibilisation à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- ✓ **Elaborer une feuille de route académique** en lien avec le plan national 2021-2023 d'actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Piloter et professionnaliser l'accompagnement RH

- ✓ **Offrir un cycle de conférences à destination de l'encadrement des services académiques** intitulé « Réflexion autour du management dans un environnement en mouvement » : l'objectif est d'œuvrer à une culture commune du manager, favoriser la qualité de vie au travail et renforcer la cohésion des équipes
- ✓ **Mieux prendre en charge des situations individuelles** grâce au travail d'équipe des différents interlocuteurs RH (Direction des Ressources Humaines, services de gestion, médecine de prévention, service social...)

Animer des collectifs d'accompagnement

- ✓ **Assoir le rôle de premier interlocuteur de proximité des secrétaires en établissement ou circonscription** grâce à des rencontres d'analyse de pratiques avec les gestionnaires des services du rectorat ou des DSDEN
- ✓ **Organiser des espaces de discussion** à l'initiative du chef de service dans le cadre d'une réflexion autour de la qualité de vie au travail visant à produire des propositions d'amélioration ou des décisions concrètes sur la façon de travailler





OUVERTURE

Digitaliser les process

- ✓ **Fluidifier le contact entre les services et les agents** grâce au déploiement d'applications comme celles utilisées dans le cadre des opérations de mobilité du 2nd degré (dématérialisation de la transmission des pièces justificatives et des procédures de recours) ou en utilisant la plate-forme ProxiRH (accessible via le portail Arena) qui vous permet de prendre rendez-vous rapidement avec le conseiller RH de proximité

Mieux écouter

- ✓ **Conduire un dialogue social permanent avec les instances et les groupes de travail :**
Des groupes de travail issus des CHSCT(*) contribuent à la réalisation du diagnostic sur les risques psychosociaux et proposent des mesures de prévention à l'attention de l'ensemble des personnels.
Par exemple, un travail d'observation sur les conditions de travail des adjoints gestionnaires et des CPE a été mené. A l'issue, des pistes de prévention simples à mettre en œuvre ont été proposées, comme la généralisation dans les établissements d'un livret d'accueil présentant les fonctions de l'ensemble des acteurs avec un organigramme joint à adapter localement.

(*) Les CHSCT composés de représentants des personnels et de représentants de l'autorité administrative contribuent à la protection de la santé physique et mentale des personnels, à leur sécurité et à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Développer la Qualité de Vie au Travail (QVT) des personnels

- ✓ **Proposer des conférences et ateliers à tous les personnels** dans le cadre de la semaine nationale de la QVT du 14 au 18 juin 2021 (programme envoyé début juin)
- ✓ **Mettre à disposition des encadrants et des télétravailleurs des services académiques des ressources pour soutenir le télétravail** qui, dorénavant, fait partie de la relation au travail et du mode d'organisation

Mieux répondre

- ✓ **Proposer un accompagnement personnalisé** avec différents interlocuteurs (service juridique, RH...) en cas d'atteintes à votre image ou à votre intégrité
- ✓ **Missionner un binôme de référents formés aux grands principes de la médiation :** confidentialité, neutralité, impartialité ; les référents médiation interviennent, à l'initiative de la Direction des Ressources Humaines, en lien avec le supérieur hiérarchique, notamment en cas de conflit interpersonnel, l'objectif étant de retrouver une situation de travail apaisée.

3

Tous mobilisés pour mettre en œuvre la RH de proximité et la feuille de route

Les acteurs :



Contact de la Direction des relations et ressources humaines :

ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

